



PROCES VERBAL
De la 17^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 13 avril 2016 à 18h15
13 bis, boulevard de la République Saint-Claude

PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Isabelle Heurtier, Alain Mouret, Jean-Louis David, Eliane Grenard, Jean-Jacques Baroni, Philippe Passot (arrivé à la question 5-3, à 18 h 45),

EXCUSE : Jean-Daniel Maire (a donné pouvoir à Raphaël Perrin), Pierre Gresset (a donné pouvoir à Daniel Monneret)

ABSENTS : Jean-Louis Millet, Alexandre Stephan

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 avril 2016, datée du 6 avril 2016 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

M. Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 16^{ème} bureau du 2 mars 2016.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans remarque de la part des membres du bureau.

2. COMMUNICATIONS OFFICIELLES

2-1 Décisions du Président

Les décisions prises par le président depuis le dernier bureau sont présentées aux membres du bureau :

- Avenant n°2 au marché de travaux : sécurisation du sentier de randonnée des gorges de l'Abîme. Il s'agit de sécuriser la partie du sentier conduisant au dernier belvédère, pour un montant de 17 815.20 € TTC. Il est précisé que la plainte déposée suite à l'accident survenu en mai 2015 a été classée sans suite.
- Avenant n°1 au marché de fournitures : équipement en signalétique des pistes et itinéraires du Domaine nordique des Hautes Combes. Il s'agit d'une adaptation des quantités d'éléments à fournir dépassant le montant initial pour un montant de 2 493.00 € TTC.
- Exonérations tarifaires d'élèves du conservatoire (déménagement, problèmes de santé)
- Avenant bail précaire de location ZAC du Curtillet Hôtel d'entreprise M. Cyril Jausaud 39170 Pratz. Le bail est prolongé d'un an (terme au 28/02/2017)
- Avenant bail emphytéotique commune de Lajoux point poste. Cela fait suite aux accords décidés lors du dernier conseil communautaire. Le montant du loyer mensuel est de 150 € à compter du 01/04/2016.

Aucune remarque n'étant formulée ces actes sont entérinés.

3. ADMINISTRATION GENERALE

4. PERSONNEL

5. FINANCES

5-1 Avenant travaux médiathèque tête de Réseau

Cet avenant a été proposé et validé par la commission d'appel d'offres du 11/03/2016.

L'avenant n° 1 au lot n°9 concerne le lot revêtement scellés/Faïences - Entreprise Primatesta : il comprend la fiche modificative n°68 pour -1 193.72 HT soit -1 432.46 € TTTC relative à la suppression de l'article 4 du CCTP suite à transfert de la prestation au lot n°2 Maruzzi et la fiche modificative n°55 bis + 8 778.00 € HT soit + 10 533.60 € TTC pour la différence de niveau constaté sur le plancher du R+2.

L'avenant proposé est de + 7 584.28 € HT soit + 9 101.14 € TTC soit une augmentation de 8.41%.

Les membres du bureau proposent à l'unanimité (résultat des votes : 11 pour – 0 contre– 0 abstention) de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, valident le présent avenant et autorisent le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5-2 Acquisitions foncières Chambouille 2 : approbation point financier SIDEC

Le SIDEC a transmis, en date du 10 mars 2016, sa demande d'approbation des frais financiers qu'il a engagés pour les acquisitions foncières de la Zone de Chambouille 2. Cette convention date de 1999 ; il apparaît, après examen que l'ensemble des frais engagés ont été réglés par Val de Bienne. Ces frais s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de 77 093,11 €.

Les membres du bureau proposent à l'unanimité (résultat des votes : 11 pour – 0 contre– 0 abstention) d'approuver le présent rapport et autorisent le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Arrivée de M. Philippe PASSOT

5-3 Acquisitions foncières Chambouille 3 : approbation point financier SIDEC

Le SIDEC a transmis, en date du 10 mars 2016, sa demande d'approbation des frais financiers qu'il a engagés pour les acquisitions foncières de la Zone de Chambouille 3. Ces frais s'élèvent à 15 € ; cependant, suite à la demande de résiliation et conformément à l'article 9 de la convention qui unissait les deux collectivités, le bureau du SIDEC a arrêté son relevé de frais pour le présent dossier à la somme de 10 099 €. Ces frais correspondent à 23 jours de travail et 9 déplacements.

Le président indique aux membres du bureau que le SIDEC avait mandat pour ces acquisitions depuis 2009 et qu'aucune opération n'a été enregistrée jusqu'en 2014 ; les acquisitions ont été réalisées depuis cette date, sans l'aide du SIDEC. Il s'étonne du montant des pénalités qui paraît démesuré au regard du travail effectué. Le bureau demande que le SIDEC fournisse un état détaillé des frais réellement engagés avant de se prononcer. Un courrier sera établi en ce sens.

5-4 Acquisitions foncières Sur le Monceau : approbation point financier SIDEC

Le SIDEC, a transmis en date du 10 mars 2016, sa demande d'approbation des frais financiers qu'il a engagés pour les acquisitions foncières du lotissement sur le Monceau. Cette convention date de 2006 ; il apparaît après examen que l'ensemble des frais engagés ont été réglés par Val de Bienne. Ces frais s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de 58 626,96 euros.

Les membres du bureau proposent à l'unanimité (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention) d'approuver le présent rapport et autorisent le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5-5 Viabilisation Sur le Monceau : approbation point financier SIDEC

Le SIDEC a transmis, en date du 10 mars 2016 sa demande d'approbation des frais financiers qu'il a engagés pour les acquisitions foncières du Monceau. Suite à la demande de résiliation et conformément à l'article 9 de la convention qui unissait les deux collectivités, le bureau du SIDEC a arrêté son relevé de frais pour le présent dossier à la somme de 1 688 euros. Ces frais correspondent à 4 journées de travail.

De même que pour Chambouille 3, le bureau demande que le SIDEC fournisse un état détaillé des frais réellement engagés avant de se prononcer.

6. ECONOMIE

7. LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8. ENVIRONNEMENT

8-1 Centrales Villageoises : présentation du concept et projet

M. Yves Poète présente aux membres du bureau ce concept. Les centrales villageoises sont des sociétés locales (SAS ou SCIC) ayant pour but de développer les énergies renouvelables, en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Les projets sont développés en respect du paysage et du patrimoine et génèrent des retombées économiques locales.

Sa démarche fait suite au Plan Climat Energie développé par le PNR en 2010, suivi par le Schéma des énergies renouvelables. Sur le territoire, il ressort 2 vecteurs à forte potentialité : le bois énergie et le solaire. Le premier étant déjà bien exploité, c'est le second qui sera développé, et plus particulièrement le photovoltaïque. D'autres énergies renouvelables pourront être également étudiées.

Les principaux avantages de ce regroupement sont d'une part la réduction des coûts d'installation dus à la mutualisation, et d'autre part, des exigences techniques et une qualité plus élevée que dans les réalisations individuelles.

A Avignon-les-St-Claude et Morez, un cadastre solaire a été réalisé pour étudier les potentialités locales. Il s'avère que les résultats d'exploitation sur les installations existantes sont supérieurs aux prévisions. Cela laisse donc présager que les futures installations offriront un bon rendement.

L'opération peut se faire sur une seule commune, mais l'échelle optimale est la Communauté de communes. Les toits seront sélectionnés selon leur orientation et il ne sera pas nécessaire d'être adhérent pour recevoir une installation. Les capteurs pourront être installés sur l'ensemble du territoire, sans qu'il soit nécessaire de grouper une surface minimum sur un lieu. La société qui sera créée devra dégager des bénéfices, couverts par la rémunération des installations.

Il conviendra de solliciter l'ensemble de la population, les entreprises et les collectivités de la Communauté de communes pour former un groupe porteur du projet et fonder la société adéquate. En Rhône Alpes, des expériences à 6-7 ans ont démontré l'efficacité de ce concept, malgré un rachat du kWh qui est passé de 0.60 € à 0.26 €. Le prix des actions se situe entre 50 et 500 € dans les sociétés existantes. La rémunération est d'environ 3 %.

Une large diffusion de cette information devra être effectuée, sous l'égide de M. Poète, Julien Vandelle et Carole Zakin du PNR.

M. Poète remercie le bureau pour son attention et pour l'écho qu'il pourra donner à ce projet.

8-2 Convention de mandat pour acquisition VTC/VTTAE

Dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) réalisé par le ministère de l'Ecologie et dont le PNR du Haut-Jura a été lauréat, la Communauté de communes a été retenue pour le projet suivant : Acquisition de VTC et VTT à assistance électrique.

Ce projet a été présenté sous forme d'une commande groupée portée par la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude, avec la Ville de St Claude et la Communauté de communes Jura Sud.

Afin de pouvoir procéder à cette commande groupée, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de mandat entre la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, la Ville de St-Claude et la Communauté de communes Jura Sud.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le principe d'une convention de mandat pour l'acquisition en groupement de commande de VTC et VTT à assistance électrique et autorise le président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier. (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention)

9. PATRIMOINE / BATIMENTS

9-1 23 rue Carnot : demande de subvention TEPCV

Le bâtiment, datant des années 60, est sur 3 niveaux (rez-de-chaussée à R+2).

Il est occupé actuellement par la blanchisserie Jura Blanc au rez-de-chaussée et le FCSC section Rugby, sur une partie du 1^{er} étage. Les surfaces sont les suivantes :

RdC : 400 m²

R+1 : 610 m²

R+2 : 610 m²

Le R+2 n'est pas isolé en partie sous toiture, ce lieu servant de stockage et de séchoir.

La structure du bâtiment est en béton. Il est très peu isolé sur ces façades. Les menuiseries au R+1 ne sont pas isolantes.

Les 3 niveaux sont desservis par un ancien ascenseur, dimensionné comme monte-charge. Ce dernier n'est plus en service, car il n'est ni aux normes de sécurité, ni aux normes d'accessibilité.

L'objectif des travaux est de rendre plus attractif ce bâtiment, tant au niveau de l'accueil, qu'au niveau de sa fonctionnalité. Tout en conservant son rôle économique au rez-de-chaussée, le bâtiment pourrait accueillir des activités de services, autant sous forme associatives que des activités économiques tertiaires. L'isolation thermique engendrerait des économies d'énergie rendant viable son exploitation. Son positionnement permet une proximité avec le centre-ville, tout en restant en entrée de la commune (parking de 48 places en face, 10 minutes à pied du centre-ville).

Les travaux consisteraient à travailler sur son enveloppe en matière d'isolation thermique et à le mettre aux normes en matière d'accessibilité:

- isolation par l'extérieur des 3 façades sur les 3 niveaux,
- modification des menuiseries du R+2,
- modification de la façade sur les locaux de séchage et stockage, avec ajout de menuiseries,
- isolation sous toiture,
- reprise globale de l'ascenseur (cage, moteur, cabine, local machinerie).

Ce projet entre les objectifs de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ».

Le Bureau communautaire autorise, à l'unanimité, le dépôt des demandes de subventions pour le présent dossier et autorise le président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier. (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention)

9-2 Bail Croix Rouge

Le bail Croix Rouge arrive à échéance le 31/03/2016 ; il convient par conséquent de se positionner quant à son renouvellement. Dans l'attente de connaître le devenir de ces bâtiments, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité, de proroger le bail de 6 mois et autorise le président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention)

10. TOURISME

10-1 Cartoguide de randonnée : choix du prestataire

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude ne dispose pas de document de promotion de la randonnée pour son territoire.

Au vu de la nécessité de se doter d'un tel outil de promotion pour cette activité touristique importante sur le territoire, il est proposé de réaliser un cartoguide de randonnée dans le cadre de la collection départementale existante.

Une consultation a été mise en œuvre afin de réaliser cette prestation pour l'été 2016. Six offres ont été déposées en réponse à cette consultation. Au vu du rapport de présentation de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL CARTOSUD IMAPPING pour un montant de 7 622€ HT soit 8 041,21€ TTC. Ce montant comprend la réalisation du cartoguide et l'impression et la livraison de 3 000 exemplaires. Lorsque la prestation comprend la réalisation et l'impression, le taux de TVA est de 5,5%.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'attribution de ce marché à la société SARL CARTOSUD IMAPPING et autorise le président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier. (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention)

11. SPORTS

11-1 Centre nautique du Martinet : tarifs

Afin d'aborder la saison 2016, il convient de réviser tarifs qui seront appliqués sur le centre nautique du Martinet cet été. Sont joint en annexe les tarifs appliqués pour la saison 2015.

Le président rappelle aux membres du bureau qu'un tourniquet va être installé à l'entrée de la piscine avec une caisse enregistreuse permettant de comptabiliser l'ensemble des entrées. Des badges électroniques seront utilisés et permettront, grâce aux possibilités offertes, de paramétrer différentes tarifications. Il pourra ainsi apporter une réponse à diverses demandes : comité d'entreprise, abonnements, tarifs de groupe, leçons de natation, cours d'aquagym...

Le bureau souhaite sur le principe, maintenir les tarifs et créer des cartes 10 séances. L'ensemble des délibérations afférentes à ce point, sera présenté au bureau du 11 mai 2016.

12. CULTURE

12-1 Présentation du CDTEAC

M. Christophe Joneau, missionné par le CCHJSC, ayant terminé la rédaction du projet de contrat de développement territorial d'éducation artistique et culturel et celui-ci ayant été validé par la direction régionale des affaires culturelles, une présentation du présent contrat est proposée au bureau.

Mme Isabelle HEURTIER explique qu'il s'agit de diffuser la culture sur tout le territoire, avec tous les acteurs en charge de la culture : Conservatoire de musique, médiathèque, musée, Sté musicales, comédiens, danseurs, poètes... La DRAC financera partiellement certaines manifestations retenues au budget 2016. La coordination sera assurée par un comité de pilotage et un comité de coordination composés de représentants de la DRAC la CCHJSC, l'EN et l'opérateur culturel.

Cette convention est valable 3 ans ; un avenant est signé chaque année avec la DRAC pour l'approbation des projets retenus.

Dans le même ordre d'idée, un contrat de lecture publique est prévu à la médiathèque. Mme Isabelle HEURTIER rappelle que ces actions sont prévues au budget primitif 2016.

Le bureau communautaire approuve le présent contrat et autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre. (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention)

13. SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE

13-1 SPANC : modification des tarifs

Le 2 décembre 2015, le bureau délibérait sur le choix du nouveau prestataire assurant les vidanges dans le cadre de la compétence facultative du SPANC « entretien des installations ». L'entreprise SARP Centre-Est a été choisie. Suite à ce choix, le bureau délibérait aussi sur les tarifs révisés facturés aux usagers par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (cf. Annexe 1).

Il a été omis de délibérer sur le montant les volumes de vidange supérieurs à 5000 l pour les fosses et 2000 litres pour les bacs dégraisseurs.

Il est proposé de retenir la somme de 50 € TTC pour les volumes de vidange supérieurs à 5000 litres en fosse (tarif n° 6) et un tarif 84 € TTC pour les volumes supérieurs à 2000l en bacs dégraisseurs (tarif n°8).

Le Bureau communautaire valide à l'unanimité la proposition d'ajout de tarifs et autorise le président à signer toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération. (résultat des votes : 12 pour – 0 contre– 0 abstention)

14. ADS

15. COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 20 h 50.

Raphaël Perrin
Président



Daniel Monneret
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, Le
14 avril 2016

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.